

**Séance du 30 avril 2014**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 24 avril 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Uhaldeborde, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Taieb à Mme Candillier, Mme Belbaraka à M. Laiguillon.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

M. Ugalde présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE** – Scène nationale Bayonne – Sud-Aquitain – Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration.

Créée en 1990, l'association Centre d'action culturelle de Bayonne et du Sud-Aquitain, a obtenu du Ministère de la Culture et de la Communication le label « Scène nationale » en 1991, devenant ainsi la Scène nationale Bayonne - Sud-Aquitain. A ce jour, cet établissement est la seule « Scène nationale » d'Aquitaine.

Elle est subventionnée par l'Etat (Direction régionale des affaires culturelles Aquitaine), la région Aquitaine, le département des Pyrénées-Atlantiques, les villes de Bayonne, Anglet, Boucau et Saint-Jean-de-Luz . Elle reçoit également le soutien de mécènes au travers du fonds de dotation Culture/Kultura qu'elle a initié avec l'Institut Culturel Basque.

L'attribution du label « Scène nationale » confère aux établissements qui le reçoivent des missions de service public précisées dans leurs statuts :

- s'affirmer comme un lieu de production artistique de référence nationale, dans les domaines de la culture contemporaine ;
- organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques en privilégiant la création contemporaine ;

- participer dans son aire d'implantation à des actions de développement culturel notamment en milieu scolaire ou universitaire, favorisant ainsi de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci.

Pour mener à bien son activité, la Scène nationale Bayonne – Sud-Aquitain bénéficie notamment d'une mise à disposition permanente, par la ville de Bayonne, du théâtre municipal. Les modalités de sa gestion ont fait l'objet d'une convention signée entre les deux parties le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

La commune de Bayonne dispose de six (6) sièges au conseil d'administration de l'association : le maire ou son représentant et cinq (5) conseillers municipaux.

Suite au renouvellement intégral du conseil municipal, il est demandé au conseil municipal de désigner, outre le maire qui sera représenté par Monsieur Yves UGALDE, les cinq autres conseillers municipaux représentants de la commune de Bayonne au conseil d'administration de la Scène nationale Bayonne – Sud-Aquitain.

Se sont portés candidats :

Majorité municipale : Michel Soroste, Sophie Castel, Jérôme Aguerre, Jean-Bernard Pocq et Etienne Boutonnet.

Avec l'accord de l'assemblée conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, il est procédé à un vote à main levée.

MM. Murat, Uhaldeborde, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé ne prennent pas part au vote.

MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.

Nombre de suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

Ont obtenu :

- M. Michel SOROSTE : 32 voix
- Mme Sophie CASTEL : 32 voix
- M. Jérôme AGUERRE : 32 voix
- M. Jean-Bernard POCQ : 32 voix
- M. Etienne BOUTONNET : 32 voix

Sont désignés, à la majorité absolue, représentants de la commune de Bayonne au conseil d'administration de la Scène nationale Bayonne – Sud-Aquitain :

- M. Michel SOROSTE
- Mme Sophie CASTEL
- M. Jérôme AGUERRE
- M. Jean-Bernard POCQ
- M. Etienne BOUTONNET

Ont signé au registre les membres présents.